



**UFR BIOLOGIE**

Université Clermont Auvergne

**Co-acréditation : VetAgro Sup**

## **MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **ET DES COMPÉTENCES**

**Année universitaire 2025 - 2026**

# **Licence Professionnelle**

## **Agriculture Biologique : production, conseil, certification et commercialisation**

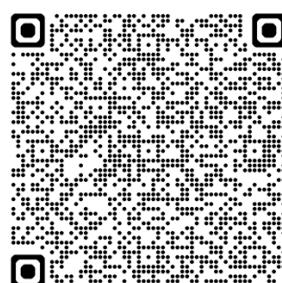
Parcours : Agriculture biologique Conseil et Développement

Conseil de Gestion : 07/07/2025



Approuvé par le  
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Boris FUMANAL

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Agriculture biologique Conseil et Développement	Boris FUMANAL	<a href="mailto:boris.fumanal@uca.fr">boris.fumanal@uca.fr</a>

Contact en scolarité : [dominique.brugiere@uca.fr](mailto:dominique.brugiere@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
<b>Assiduité aux CM</b>	Contrôlé par signature sur feuille de présence pour les étudiants sous le régime d'Apprenti et de la Formation professionnelle continue.
<b>Assiduité aux TD</b>	Contrôlé par signature sur feuille de présence pour les étudiants sous le régime d'Apprenti et de la Formation professionnelle continue.
<b>Assiduité aux TP</b>	Contrôlé par signature sur feuille de présence pour <u>tous les étudiants</u> quelque soit leur régime de la Formation. L'étudiant est déclaré défaillant à l'UE au-delà de 2 absences injustifiées (ABI) quelle que soit la durée du TP.
<b>Accès à la salle d'examen</b>	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	Dans une UE: Absence justifiée (ABJ) => neutralisation (si au moins 3 EvC) ou épreuve de substitution (si 2 EvC). Absence injustifiée (ABI) => l'étudiant est déclaré défaillant à partir de 2 absences injustifiées.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
<b>Agriculture biologique Conseil et Développement</b>	12 semaines légales mais 16 semaines maximum recommandées pour les étudiants FI et Formation professionnelle Continue. 32 semaines pour les apprentis.	Calendrier d'alternance à partir du 1 septembre 2023 au 31 aout 2024.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Boris FUMANAL ([boris.fumanal@uca.fr](mailto:boris.fumanal@uca.fr))

## MODALITÉS DE COMPENSATION

Parcours Agriculture biologique Conseil et Développement				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
<b>BLOC1 "transversal"</b> <b>"concevoir et conduire un projet en agriculture biologique"</b>	UE1 UE2 UE11	12	BLOCS 2,3,4,5	
<b>BLOC2 "disciplinaire"</b> <b>"caractériser les différentes dimensions de l'organisation des filières de l'agriculture biologique sur des territoires"</b>	UE3 UE4	6	BLOCS 1,3,4,5	
<b>BLOC3 "fondamental"</b> <b>"adapter des processus de production agricoles au cahier des charges de l'agriculture biologique"</b>	UE5 UE6	6	BLOCS 1,2,4,5	
<b>BLOC4 "disciplinaire"</b> <b>"formuler un diagnostic et un conseil pour la conversion en agriculture biologique"</b>	UE7 UE8	12	BLOCS 1,2,3,5	
<b>BLOC5 "disciplinaire"</b> <b>" appréhender un champ professionnel de l'agriculture biologique (AB) "</b>	UE9 UE10	6	BLOCS 1,2,3,4	
<b>BLOC6 "transversal"</b> <b>"période en entreprise"</b>	UE12a et b	18		BLOCS 1,2,3,4,5

*Pour valider la LP ABCD il faut avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'année et une moyenne au bloc 6 supérieure ou égale à 10/20.*

*Le bloc 6 n'est pas compensable par les autres blocs (1 à 5). Le bloc 6 peut compenser les autres blocs (1 à 5). Les blocs de 1 à 5 sont compensables entre eux.*

## Parcours Agriculture biologique Conseil et Développement

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **18 crédits**

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	1	UE 1 : outils de communication et de gestion de projet (dont enseignement anglais)	3		EvC	100	2	E+A4	1h	2	E+A4	1h	2	E+A4	1h
		UE 2 : outils de collecte et d'analyse de données	3		EvC	100	2	A1+A1	-				1	A1	-
	2	UE 3 : contexte socio-professionnel de l'agriculture biologique	3		EvC	100	2	A1+A2	-	2	A1+A2	-	2	A1+A2	-
	3	UE 5 : bases scientifiques de la production agroécologique	3		EvC	100	3	3E	3*45'	3	3E	3*45'	3	E	3*45'
		UE 6 : modes et techniques de production en agriculture biologique	3		EvC	100	2	A3+O	30'	2	A2+O	30'	2	A3+O	30'
	4	UE 7 : réglementation européenne de l'agriculture biologique	6		EvT	0	1	E	2h30				1	E	2h30
		UE 8 : diagnostic-conseil de conversion en agriculture biologique	6		EvT	100	2	M+S	1h30				2	M+S	1h30
	6	UE 12a : période en entreprise 1	3		EvT	0	1	A1	-				1	A1	-
			30												

1	UE 11 : projet tutoré	6		EvT	100	3	A5+M+S	1h30				3	A5+M+S	1h30
2	UE 4 : connaissance des filières de l'agriculture biologique	3		EvC	100	3	A2+A3+O	1h	3	A2+A3+O	1h	3	A2+A3+O	1h
5	<i>Choix 1 option métiers de l'agriculture biologique et postures professionnelles parmi 4</i>	3												
	UE 9.1 « conseil et animation auprès des producteurs 1 »	3		EvT	0	1	O	30'				1	O	30'
	UE 9.2 « conseil en développement et animation de filières 1 »	3		EvT	0	1	O	30'				1	O	30'
	UE 9.3 « conseil et développement technico-commercial 1 »	3		EvT	0	1	O	30'				1	O	30'
	UE 9.4 « audit et certification 1 »	3		EvT	0	1	O	1h				1	O	1h
6	<i>Choix 1 option métiers de l'agriculture biologique: activités professionnalisantes</i>	3												
	UE 10.1 « conseil et animation auprès des producteurs 2 »	3		EvT	0	1	A1	-				1	A1	-
	UE 10.2 « conseil en développement et animation de filières 2 »	3		EvT	0	1	A2	-				1	A1	-
	UE 10.3 « conseil et développement technico-commercial 2 »	3		EvT	0	1	A1	-				1	A1	-
	UE 10.4 « audit et certification 2 »	3		EvT	0	1	A2	-				1	A2	-
6	UE 12b : période en entreprise 2	15		EvT	0	2	M+S	1h30				2	M+S	1h30
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

REMARQUES :

A1 : dossier technique individuel dans les UE2 + UE3 + UE12a + UE 10.1 et UE10.3

A2 : dossier technique (poster –fiche technique) collectif dans les UE3 + UE4 + UE6 + UE 10.2 et UE 10.4.

A3 : diaporama collectif en UE 3 et UE4.

A4 : UE1 : Document audio et test en ligne.

A5 : UE11 : investissement dans le projet